

Demande de mise à disposition d'une salle de cours pour travail personnel de l'instrument

Année scolaire 20....- 20....

Je soussigné

responsable légal de l'enfant

solicite la mise à disposition d'une salle de cours pour ce dernier

☐ de manière occasionnelle

☐ sur un créneau fixe d'**1h maximum** :

jour : de ... h ... à ... h ... piano : oui ☐ non ☐

Réservé administration Si oui, salle attribuée :

Sur un créneau fixe, une salle non occupée dans les 15 minutes de l'horaire de réservation sera considérée comme disponible pour un autre élève.

NB : Dans tous les cas, un professeur remplaçant ses cours ou un accompagnateur devant faire travailler un élève sera prioritaire pour disposer de la salle.

J'ai bien pris note que le travail personnel dans les salles du conservatoire se fait sans surveillance spécifique et dégage le conservatoire de la ville de Colmar de toute responsabilité au titre de cette notion de surveillance.

Mon enfant ne mangera ni ne boira dans la salle de cours (un espace détente étant prévu à cet effet), ne s'enfermera pas à clef. Tout dégât causé par un élève aux locaux et au matériel du conservatoire engage la responsabilité des parents (ou de l'élève s'il est majeur) et fait l'objet d'un dédommagement dans les plus brefs délais, faute de quoi des poursuites seront engagées et l'élève exclu d'office.

Toute dégradation intentionnelle ou acte de malveillance dûment constaté entraîne l'exclusion du conservatoire, prononcée par la directrice, sans qu'il soit nécessaire de réunir le conseil de discipline.

La directrice peut retirer cette mise à disposition à tout moment (*cf. Règlement intérieur, titre 3, articles 20-2) et 27*).

En cas de perte de clé, le changement de serrure sera facturé.

Date et signature du responsable légal de l'enfant
précédées de la mention « Lu et approuvé » :